

Atelier Parisien d'Urbanisme

RECONVERSION DES BATIMENTS MUNICIPAUX

*104-108 rue d'Aubervilliers
(Paris 19ème)*

**ECLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE
SUR LES BESOINS EN LOCAUX DE RÉPÉTITION
ET PRÉPARATION DE SPECTACLES**

JUIN 2000

Atelier Parisien d'Urbanisme

RECONVERSION DES BATIMENTS MUNICIPAUX

*104-108 rue d'Aubervilliers
(Paris 19ème)*

**ECLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE
SUR LES BESOINS EN LOCAUX DE RÉPÉTITION
ET PRÉPARATION DE SPECTACLES**

INTRODUCTION

La Ville de Paris a engagé une réflexion sur la reconversion de l'usage des bâtiments situés au 104-108 rue d'Aubervilliers dans le 19^{ème} arrondissement. Ces différents corps de bâtiment, construits en 1875 par la Ville pour les besoins du service des Pompes Funèbres, présentent une architecture industrielle typique de la fin du 19^{ème} siècle, et couvrent une surface de plancher importante.

Il est envisagé de transformer ces espaces en lieu de production, de création et de répétition de manifestations et spectacles artistiques et culturels. Ce lieu serait particulièrement destiné aux métiers du théâtre, de la danse et de la musique.

C'est pour progresser dans la définition du programme, en s'appuyant sur une meilleure connaissance des besoins des professionnels du spectacle vivant que l'Atelier Parisien d'Urbanisme a mené la présente étude.

24 entretiens ont été réalisés entre septembre 1999 et mai 2000 auprès de personnes travaillant dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique et auprès de l'administration. Ce rapport en présente la synthèse.

Ont été évoqués à l'occasion de ces entretiens : la nature et le contenu du projet municipal, les conditions actuelles de travail des artistes, la nature des lieux dans lesquels ils répètent ainsi que le coût d'accès à ces lieux, leurs besoins en matière d'espaces de travail.

Nous remercions l'ensemble de ces personnes pour leur contribution à ce travail et pour le temps qu'elles ont accepté de consacrer à apporter un éclairage sur différents aspects de leur métier.

SOMMAIRE

Ce rapport présente successivement :

	Pages
1. Une évocation des conditions actuelles de travail	3 à 7
2. Une description des outils de travail souhaités dans le cadre du « 104 »	8 à 10
3. Des préconisations	11 à 13
4. Des recommandations de visite de lieux culturels exemplaires	14
En annexe 1 : les tarifs indicatifs de location pratiqués par quelques salles	15 à 16
En annexe 2 : la liste des personnes rencontrées	17 à 18

Les comptes-rendus d'entretiens font l'objet d'un document séparé.

I. ÉVOCATION DES CONDITIONS ACTUELLES DE TRAVAIL

Théâtre et danse

Théâtre et danse ont été réunis dans un même chapitre pour deux raisons :

- les temps de travail nécessaires à la répétition d'une création sont souvent comparables ;
- les compagnies répètent parfois dans des lieux indifféremment destinés au théâtre ou à la danse.

Les compagnies de théâtre ou de danse rencontrées estiment que **la durée moyenne de répétition d'une création est d'environ 8 semaines (300 à 400 heures de travail)**.

La plupart du temps, elles ont accès au théâtre « en ordre de marche » (répétition dans la salle recevant le spectacle, possibilité d'essais lumière et son...) une quinzaine de jours avant la première.

Dès lors se pose la question de trouver un lieu d'accueil pendant les 4 à 6 semaines précédant cette période.

De nombreux espaces de travail ont été mentionnés par les interlocuteurs (voir liste et tarifs en annexe). Ils sont **localisés en majorité dans l'Est parisien**, en particulier dans les 10^{ème}, 11^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Cela s'explique probablement par des coûts fonciers et locatifs moins élevés que dans les arrondissements de l'Ouest parisien, pour des usages qui supposent une superficie de locaux importante. De plus, le patrimoine industriel de Paris, qui fournit des espaces de grandes dimensions recherchés par les gérants de lieux culturels (Lavoir Graal, Lavoir Moderne, Ménagerie de Verre), est plutôt localisé dans ces arrondissements.

Selon les interlocuteurs, les tarifs de location varient de 50 à 140 francs de l'heure hors taxe pour le théâtre, pour une moyenne évaluée à 100 francs de l'heure, et de 80 à 500 francs de l'heure hors taxe pour la danse, pour une moyenne estimée à 150 francs de l'heure. De fait, les tarifs varient assez fortement d'un lieu de répétition à l'autre. **La taille du plateau proposé détermine le coût de location, ainsi que, pour la danse, la présence d'un bon sol.**

Certains lieux ne proposent que des locations à la semaine ou au mois. La plupart proposent sur devis un tarif dégressif en fonction de la durée d'occupation du lieu.

Certains tarifs défient toute concurrence par leur modicité : c'est le cas de la salle louée par la Paroisse Saint François d'Assise dans le 19^{ème} (40 francs de l'heure TTC pour une salle de 300 m²). En pratique, ces salles sont réservées plusieurs mois à l'avance en dépit d'un niveau de confort sommaire.

En revanche, et alors que les prestations proposées sont satisfaisantes, certains lieux rencontrent des difficultés de remplissage : c'est le cas des studios Blanca Li dans le 10^{ème} arrondissement. Ces studios sont récents et encore peu connus et le coût horaire peut atteindre 400 francs hors taxe.

Pour toutes les compagnies rencontrées, **la modicité du coût de location d'un lieu de répétition l'emporte sur les prestations proposées**. Souvent les conditions de répétition sont « rustiques » : absence de chauffage, absence de confort, absence d'insonorisation...

Les interlocuteurs rencontrés disposent de budgets divers pour monter un spectacle : ce budget varie **de 350 000 à 800 000 francs pour une jeune compagnie à des montants dépassant 1 million voire 2 millions de francs pour des compagnies plus reconnues** (Carolyn Carlson, Théâtre du Binôme). Selon les professionnels, la masse des subventions représente plus de 50 % du budget pour une jeune compagnie. Cette part diminue à mesure que les budgets augmentent (le palier se situerait autour de 1 million de francs), et que les compagnies peuvent avoir recours à l'autofinancement.

Pour les jeunes compagnies faiblement dotées, la location d'un lieu de répétitions représente la dépense la plus directement et la plus facilement compressible. Six semaines de répétitions avant d'accéder au théâtre « en ordre de marche », ce sont en moyenne 200 heures de travail, soit un budget établi dans une fourchette de 20 000 à 35 000 francs en reprenant les ratios précédents. Pour réduire ce poste de dépense, les jeunes compagnies recourent soit à un raccourcissement de la période de travail, soit à la mobilisation d'un réseau de relations susceptible d'offrir gracieusement l'accès à des salles, soit elles s'adressent au « moins-disant » du marché. Cela signifie l'acceptation de conditions de travail parfois rudimentaires, de prestations sommaires et d'un nomadisme évoqué comme quasi-inévitable.

En effet, il est rare qu'une compagnie puisse répéter 6 semaines d'affilée dans le même lieu. Aux dires des professionnels, le calendrier de répétition prend souvent des allures de « dentelle », ce qui est considéré comme tout à fait dommageable à la bonne conduite du projet.

Les interlocuteurs soulignent que ces difficultés sont levées ou en tout cas réduites lorsque le spectacle est créé en banlieue ou en province : l'accès au lieu de diffusion avant la première est souvent plus précoce qu'à Paris (on peut supposer que les plannings sont également moins « tendus »), le prêt de salle plus fréquent ou les tarifs de location moins élevés.

Ces conditions actuelles de travail laissent aisément présumer de l'intérêt d'offrir :

- **des locaux à coût modéré (dans la fourchette basse évoquée par les professionnels) ;**
- **des prestations simples mais adaptées (voir chapitre suivant) ;**
- **des garanties de pouvoir disposer d'un lieu unique pendant la durée du travail préalable à la présentation d'un spectacle.**

Les entretiens accordés par des compagnies de danse et de théâtre ont montré que souvent les artistes répètent dans des lieux à usage polyvalent pour des raisons de coût. Cependant, **il faut distinguer les conditions de travail actuelles souvent dictées par des restrictions budgétaires, et les besoins de locaux adaptés**. Ces besoins sont bien distincts pour la danse et pour le théâtre comme on peut le lire plus loin.

Il faut ajouter qu'en dehors des périodes de travail à la production d'un spectacle, les compagnies ont besoin de réaliser un travail de recherche. Ce travail se fait souvent dans les mêmes lieux que ceux consacrés aux répétitions, mais les interlocuteurs estiment pour la plupart qu'il n'est pas indispensable de disposer de salles équipées. De plus, le travail n'est pas soumis aux mêmes impératifs que pour une représentation.

En guise de conclusion, il apparaît que sur un territoire où de nombreuses compagnies sont présentes, l'offre actuelle pose différents problèmes. L'insuffisance de cette offre, mais aussi sa qualité limitée et sa cherté sont évoquées.

Le caractère hétérogène du parc utilisé et les coûts différents qui sont pratiqués alimentent une certaine confusion autour des besoins.

Avant tout, il apparaît que les insuffisances concernent des outils de travail adaptés et de qualité.

Il faut aussi relever que quelques interlocuteurs seulement ont bien marqué la distinction entre les lieux de travail (ou lieux de répétition) et les lieux de diffusion, qui sont souvent considérés comme présents en assez grand nombre à Paris.

Musique(s)

L'Orchestre Pasdeloup et les concerts Lamoureux indiquent que **chaque concert nécessite 3 répétitions et une générale**. La générale a toujours lieu dans la salle accueillant le spectacle.

L'Orchestre Pasdeloup assure 13 concerts au cours de la saison 1999-2000, dont 8 à la salle Pleyel et 4 à l'Opéra Comique ; l'Orchestre des Concerts Lamoureux devait donner 10 à 15 concerts au cours de cette saison, mais ses difficultés financières l'ont obligé à réduire ses prestations à 5 concerts ; l'Ensemble Orchestral de Paris donne 18 concerts à la salle Pleyel, 18 au Théâtre des Champs Elysées et 18 dans la salle Cortot au cours de cette saison.

- **L'Orchestre Pasdeloup (95 musiciens) répète exclusivement à la Sirène de Paris**, dans le 14^{ème} arrondissement. Cette salle de 100 m², dont il est le principal utilisateur, lui est réservée d'office tous les jeudis soirs, vendredis matins et éventuellement vendredis soirs.
Il y dispose d'une grande salle de stockage des instruments et acquitte un loyer de 1 000 francs par service hors taxe (soit 3 heures).
- **L'Orchestre des Concerts Lamoureux (une centaine de musiciens) répète soit dans la salle Berthier**, dans le 17^{ème} arrondissement¹, pour un coût de 3 000 francs par service, soit dans les sous-sols du Palais des Congrès pour un coût de 4 500 francs par service. La préparation d'un seul concert occasionne un coût variant de 9 000 à 14 000 francs pour les seuls frais liés à la location de la salle de répétition, hors frais de transport des instruments (la salle Berthier ne propose pas de lieu de stockage des instruments).
- **L'Ensemble Orchestral de Paris (43 musiciens) assure ses répétitions dans l'auditorium du Conservatoire de Paris**, dans le 9^{ème} arrondissement. L'occupation des lieux ne donne pas lieu à l'acquittement d'un loyer, et la salle lui est réservée au moins 60 heures par mois. Exceptionnellement, l'E.O.P. est amené à répéter dans la salle Berthier ou à Vanves (environ 10 000 francs la journée).

Les lieux de répétition pour les orchestres classiques, symphoniques ou de chambre sont une denrée rare et recherchée, en dépit de tarifs jugés élevés. Malgré un coût de location élevé et malgré l'absence de local de stockage, la salle Berthier est très demandée par la profession, compte tenu de ses qualités acoustiques.

En revanche, les studios de répétition dédiés à la musique amplifiée sont nombreux à Paris et leurs tarifs varient entre 30 et 130 francs de l'heure en fonction des heures de répétition (les tarifs sont plus élevés le soir et en fin de semaine) et des surfaces proposées. Certains studios proposent des forfaits permettant de réduire le coût horaire.

¹ Cette salle est située dans un ancien magasin de décors de l'Opéra Comique, dans la Z.A.C. de la Porte d'Asnières.

Mais ces coûts sont estimés élevés, compte tenu de la faible rémunération d'un concert, ce qui explique l'émergence de « home-studios » ou encore le recours à des locaux non étudiés pour des répétitions (caves...).

La profession s'exprime clairement en faveur de l'édification d'une nouvelle salle de répétition pour la musique classique, symphonique ou de chambre, alliant bonne qualité acoustique, plateau adapté, local de stockage des instruments et coût acceptable (un coût de 3 000 francs par service est considéré comme élevé par les professionnels rencontrés).

En ce qui concerne la musique amplifiée, le nombre de studios de répétition est estimé convenable à Paris. En revanche, leurs tarifs sont souvent jugés trop élevés.

II. DESCRIPTION DES OUTILS DE TRAVAIL SOUHAITÉS DANS LE CADRE DU « 104 »

Indépendamment des observations d'ordre général sur les locaux offerts, des indications parfois très précises ont été fournies sur la conformation la plus adéquate des locaux souhaités.

Ces indications sont recensées ci-après.

Danse

Au-delà de l'aspect quantitatif, l'équipement de Paris en studios de répétition est considéré comme insuffisant dans la mesure où **le parc existant est rarement conforme aux normes**. La circulaire du 27 février 1992, portant application de la loi du 10 juillet 1989, précise les dispositions relatives aux conditions de sécurité et d'hygiène de l'exploitation des salles de danse à des fins d'enseignement.

A ce titre, il conviendrait de prévoir :

- Un éclairage naturel zénithal ou orienté Nord ou Est, pouvant être occulté ;
- Un bon plancher en érable, en chêne ou en hêtre, avec double lamourde et patins de caoutchouc dans la partie vide, répondant aux normes en vigueur, ou des tapis de sol ;
- Une bonne hauteur sous plafond permettant d'effectuer des sauts et des portés (minimum requis : 4 mètres) ;
- Une paroi miroir pouvant être cachée par des rideaux ;
- Des barres (amovibles de préférence) ;
- Du chauffage (une température de 22° C est jugée idéale) ;
- Un piano droit ;
- La présence d'un bon matériel son, voire d'une cabine technique équipée de consoles et amplificateurs ;
- Un moniteur et un magnétoscope ;
- Un lieu de stockage des décors pour 6 semaines environ.

Théâtre

Les compagnies rencontrées s'accordent à penser que le besoin en espaces de répétition est particulièrement fort.

En termes d'équipement, il conviendrait de prévoir :

- Un éclairage naturel pouvant être occulté ;
- Une surface confortable ;
- Une bonne hauteur sous plafond ;
- Une bonne solidité du sol (pas de parquet) ;
- Un espace suffisant devant la scène pour permettre à l'équipe de production de disposer d'un champ de vision minimum ;

- La possibilité de mettre en place des gradins afin de présenter des « essais » au public initié et professionnel ;
- Un gril technique ou un pont mobile pour l'éclairage ;
- Du chauffage ;
- Une bonne insonorisation ;
- La possibilité de disposer des éléments de décor et de les stocker pendant toute la durée des répétitions (soit pendant environ 6 semaines) ;
- La présence d'un bon matériel technique (consoles de régie son, projecteurs, matériel audiovisuel, matériel d'enregistrement) et la mise à disposition d'un ingénieur du son ;
- La possibilité de mettre des ateliers à disposition des costumiers, éclairagistes, monteurs de décors ;
- Des lieux de rangement, de stockage du matériel et des décors.

Musique classique, symphonique ou de chambre

- Une bonne acoustique servie par des volumes généreux (bonne hauteur sous plafond) ;
- Un local protégé pour le stockage des instruments, afin de réduire au minimum les risques et les coûts liés à leur déplacement ;
- Un accès facilité pour les instruments lourds : aire de chargement, monte-charge ;
- Un éclairage naturel ;
- Des loges individuelles pour les solistes et le chef d'orchestre.

Musique amplifiée

- Une bonne acoustique ;
- Du matériel adapté : consoles, micros, amplis, batteries... Ces éléments sont indispensables, mais leur durée de vie est courte ;
- Un studio d'enregistrement ;
- La présence d'un technicien du son ;
- Un réseau d'annonces : offre et demandes de prestations, vente et achat de matériel, propositions de stages, formations.

Enfin, des besoins communs ou similaires ont été repérés pour toutes ces disciplines :

- La présence de douches et sanitaires ;
- La présence de vestiaires inviolables ;
- L'existence de lieux de repos confortables (lits de repos, canapés, tables basses...) ;
- La mise à disposition d'un lieu de restauration et d'espaces de préparation simple de repas (micro-ondes, réfrigérateurs, plaques chauffantes...) ;
- La présence d'un lieu de rencontres et d'échanges ;
- La mise à disposition de bureaux et de téléphone ;
- La présence de cabines téléphoniques ;

- Une grande amplitude horaire et calendaire ;
- Un ou plusieurs lieu(x) de présentation de spectacles destinés aux professionnels et à la presse (work in progress) ; de telles présentations pourraient permettre de vendre les spectacles à des lieux de diffusion ;
- Un lieu de représentation destiné au public (évaluation de la jauge : de 60 à 150 personnes).

Il existe également une demande pour **des « garde-meubles » destinés aux décors de théâtre comme de danse**. En effet, il arrive que des compagnies remontent un spectacle plusieurs années après sa création. Il est donc important pour elles de conserver les décors. Si certaines font appel à une scénographie dépouillée, d'autres utilisent des éléments de décor volumineux. L'archivage des décors requiert des espaces assez importants, ce qui n'est pas forcément compatible avec le programme du « 104 » et peut réduire les surfaces destinées aux répétitions.

Au total, les besoins exprimés apparaissent relativement simples et la plupart des intervenants insistent précisément sur la nécessité de privilégier un type de prestations qui permet une grande souplesse d'organisation des espaces (gradins amovibles, barres amovibles...).

III. PRÉCONISATIONS

Au-delà de l'aspect descriptif du lieu de travail, chacun des intervenants s'est aussi attaché à préciser ses souhaits pour le « 104 » et à faire des recommandations qui rendraient ce lieu plus attrayant :

1. En premier lieu, il apparaît souhaitable **de garder à ce lieu les traces de son usage initial** et de ne pas le dénaturer par des travaux trop lourds. Il est remarquable d'observer que la totalité des lieux culturels cités en exemple (voir page 13) sont localisés dans d'anciens locaux industriels ou artisanaux, et sont jugés positivement tant pour leur mode de fonctionnement et leur programmation artistique, que grâce à leur qualité architecturale et à leur capacité de « mémoire » des usages antérieurs. Les artistes, ainsi que les organisateurs culturels, sont en effet sensibles au **caractère particulier d'un lieu**.
2. La réussite de cet espace pourrait reposer sur quelques principes très simples :
 - * la distinction entre deux types d'espaces :
 - **un espace privé ou secret**, consacré au travail et à la recherche des artistes ;
 - **un espace public**, dédié à la diffusion et à l'animation (présentation de cartes blanches, animation d'ateliers...);
 - * l'encouragement au travail de recherche, l'organisation **de sessions de « work in progress »** (présentation d'un travail en cours d'achèvement à un public restreint), et également de **manifestations « carte blanche »** (collaborations artistiques autour d'une œuvre).
3. L'alliance **entre fabrique de spectacles et laboratoire d'innovation sociale et culturelle** a été évoquée à plusieurs reprises.
Il s'agit notamment d'ouvrir ce lieu sur son environnement en proposant des manifestations en direction des habitants du quartier (en particulier des ateliers pédagogiques destinés aux écoles), en facilitant la coopération avec les conservatoires. L'objectif serait de familiariser un public éloigné de la diffusion culturelle, aux univers du théâtre, de la danse et de la musique. Le « 104 » pourrait aussi s'attacher à « intégrer les cultures de l'exil » ; l'animation des ateliers pourrait être confiée aux compagnies en résidence temporaire ;
4. Certains suggèrent que l'organisation du « 104 » soit confiée à une **direction bicéphale** : administrative et artistique.
Cette proposition repose sur l'idée qu'un conseil artistique dirigé par un « référent » donnerait du souffle et de la lisibilité au « 104 ». La direction artistique serait ainsi confiée à une équipe renouvelée à un rythme à déterminer, et aurait pour charge de provoquer des rencontres, d'inviter des compagnies, de programmer des manifestations, d'animer le lieu, de faire des choix artistiques, et notamment de sélectionner les demandes. Elle serait apte à proposer un décloisonnement des

disciplines, à faire appel aux nouvelles technologies (travail autour de la vidéo, de l'informatique, des arts plastiques...), à coordonner les relations avec les structures d'enseignement du quartier, les conservatoires, les associations, à élaborer et mettre en œuvre des formations artistiques et techniques (transmission des savoirs sous forme de compagnonnage...); L'idée de développer une Académie européenne des savoirs formant aux métiers du son, de l'image, de la lumière, des métiers artistiques, a notamment été évoquée par un interlocuteur. La validité d'une telle conception reste cependant à préciser, notamment en la confortant par des exemples.

5. Il est proposé également de développer une mise en réseau du « 104 » avec les studios de répétition acceptant de s'engager à accueillir, à des conditions tarifaires bonifiées, des compagnies ne pouvant accéder au bâtiment du « 104 ». Le développement d'un tel partenariat suppose une bonne connaissance des équipements offrant un cadre de répétitions, et la signature d'une convention afin de garantir un tarif encadré et conforme à celui proposé par le « 104 ». L'accès à ces locaux et à ces conditions serait réservé aux compagnies répondant aux critères d'accès qui seront définis dans le cadre du « 104 », mais ne pouvant pas y accéder pour des raisons liées au calendrier, à la charge d'occupation du lieu.... Un tel partenariat offrirait en contrepartie une garantie de remplissage aux structures conventionnées. Il reste cependant à mieux mesurer l'impact économique de ce type de proposition pour des structures dont les coûts d'accès sont aujourd'hui très divers.
6. Enfin, plusieurs commentaires doivent être soulignés :
 - L'organisation d'une visite du site destinée à quelques gérants de lieux culturels considérés comme exemplaires est jugée indispensable.
 - La proximité du Centre National de la Danse à Pantin et du Parc de la Villette sont considérés comme des atouts à valoriser.
 - Des questions sont posées quasiment systématiquement par les utilisateurs sur les conditions d'accès au « 104 » : à qui serait destiné cet équipement, selon quels critères (faut-il obligatoirement être allocataire des subventions de la Ville de Paris ? ce lieu serait-il ouvert à des compagnies ayant déjà de la notoriété, ayant leur siège social à Paris, créant à Paris ?).
 - Quelques personnes, fortement intéressées par le projet, ont aussi exprimé le souhait que celui-ci soit l'occasion de réfléchir à d'autres espaces de même type dans d'autres arrondissements de la capitale.
 - Des demandes ou des interrogations ont été formulées quant au fonctionnement du « 104 » :
 - * Une grande amplitude horaire et calendaire : ouverture toute l'année, y compris le week-end et accès au lieu du matin jusque tard dans la nuit.
 - * La cohabitation de nombreuses disciplines artistiques est considérée comme un atout majeur à valoriser par la mise à disposition d'espaces de rencontres pour les artistes (salle de repos, cafétérias, mise à disposition de tables, canapés...) et également par l'organisation de « work in progress », de

« cartes blanches » et de toute autre manifestation permettant une valorisation de l'expression des savoirs-faires.

IV. RECOMMANDATIONS DE VISITE DE LIEUX CULTURELS EXEMPLAIRES

De nombreuses suggestions de visite de lieux remarquables, comparables à un titre ou à un autre au projet du « 104 », ont été faites au cours de ces entretiens.

Il a paru utile de recenser les principaux d'entre eux.

Ont été cités notamment :

- La Manufacture des Œillets, à Ivry sur Seine (lieu privé géré par Eric DANEL) ;
- L'immeuble occupé par la compagnie DESCHAMPS et DESCHAMPS, avenue de Saint-Mandé, dans le 12^{ème} arrondissement ;
- La friche de la Belle de Mai à Marseille (dirigée par Philippe FOULQUIÉ et administrée par Fabrice LEXTRAIT) ;
- Le théâtre du Radeau (La fonderie), au Mans (dirigé par François TANGUY) ;
- La Laiterie, à Strasbourg ;
- Le théâtre de Bussang, dans les Vosges (présidé par Pierre CHAN et dirigé par le metteur en scène BERUTTI) ;
- La Ménagerie de Verre, dans le 11^{ème} arrondissement (lieu privé dirigé par Marie-Thérèse ALLIER) ;
- Le Florida, à Agen ;
- La Chaufferie, à Saint-Denis (occupée par Philippe DECOUFLÉ) ;
- Les Laboratoires d'Aubervilliers (occupés par François VERRET) ;

Ces lieux sont signalés comme remarquables, aussi bien en raison de l'utilisation respectueuse qui a été faite d'un espace autrefois destiné à un usage artisanal ou industriel (pour la plupart d'entre eux), que des choix culturels et artistiques qui guident leur(s) responsable(s).

A noter également que c'est l'association « Système Friche Théâtre », de la Friche de la Belle de Mai à Marseille, qui a réalisé l'étude d'ingénierie pour le projet des Subsistances à Lyon.

ANNEXE 1

TARIFS INDICATIFS DE LOCATION PRATIQUÉS PAR QUELQUES SALLES

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE	SURFACE	TARIF HORAIRE	AUTRE TARIF	REMARQUES
Théâtre	Confluences	190, boulevard de Charonne. Paris 20	120 m ² 50 m ²	140 F/heure/TTC 70 F/heure/TTC		
	Théâtre de l'Aquarium	Cartoucherie de Vincennes. Paris 12	280 m ²		5 000 F/sem./HT	Location à la semaine uniquement
	Artistic Athévains	45bis, rue Richard Lenoir. Paris 11	110 m ² 70 m ²		950 F/j./HT 800 F/j./HT	Minimum : 1 sem. de répétition. Degrés. de 20 % au bout du 21 ^{ème} jour
	I.A.C.P.	32, rue du Capitaine Marchal. Paris 20	100 m ² 60 m ²	100 F/heure/TTC 80 F/heure/TTC		Espace de stockage
	Paroisse Saint François d'Assise	9, rue de la Mouzaïa. Paris 19	300 m ²	40 F/heure/TTC		Salle pouvant accueillir environ 170 personnes
	Deschamps et Deschamps	7bis, avenue de Saint Mandé. Paris 12	150 m ² 100 m ²		60 000 F/m./HT 40 000 F/m./HT	Location au mois uniquement
	La Maroquinerie	23, rue Boyer. Paris 20	40 m ²	100 F/heure/TTC		Tarif dégressif
	Lavoir Graal	65, rue de Reuilly. Paris 12		140 F/heure/TTC		
	Théâtre de la danse	77, rue de Charonne. Paris 11		68 F/heure/HT (6 semaines de stage)		Espace de stockage
	Le Regard du Cygne	210, rue de Belleville. Paris 20		60 F/heure/HT (6 semaines de stage)		
	Presbytère de l'Eglise Saint Roch	24, rue Saint Roch. Paris 1		60 F/heure/HT		
	L'Ermitage	8, rue de l'Ermitage. Paris 20		145 F/heure/HT		
	Théâtre du Proscenium	170, rue de Charonne. Paris 11				
Danse	Compagnie Créo-Ange	14, rue Crespin du Gast. Paris 11	170 m ²	110 F/heure/HT		
	Centre International de Danse Jazz	54, rue de Clichy. Paris 9	300 m ² la + grande 45 m ² la + petite 6 salles de surfaces intermédiaires	500 F/heure/HT 80 F/heure/HT Tarifs compris entre 80 et 500 F/heure/HT		
	Espace Danse Gambetta	64, rue Orfila. Paris 20	165 m ²	180 F/heure/TTC	Ou 1 500	

	(Institut de Danse Kim Kan)		100 m ² 45 m ²	130 F/heure/TTC 75 F/heure/TTC	F/TTC pour 10 heures Ou 1 000 F/TTC pour 10 heures Ou 620 F/TTC pour 10 heures	
	La Ménagerie de Verre	12, rue Léchevin. Paris 11	200 m ² 200 m ²	130 F/heure/HT (Tarif dégressif)	Ou 6 000 à 7 000 F/m./HT (4 heures par jour)	
	Compagnie Blanca Li	7, rue des Petites Ecuries. Paris 10	170 m ² 80 m ²	Jusqu'à 400 F/heure/HT		
	One step	18, rue du faubourg du temple. Paris 11				
	Compagnie Peter Goss	7, rue des Petites Ecuries. Paris 10		80 F/heure/HT		
Musique	Salle Berthier	72, boulevard Berthier. Paris 17		2 500 F/serv./TTC (3 heures)	10 000 F/j./TTC	
	La Sirène de Paris	20, rue Dareau. Paris 14		1 000 F/serv./HT (3 heures)		Tarif préférentiel accordé à l'orchestre Pasdeloup
	Palais des Congrès	2, place de la Porte Maillot. Paris 17		4 500 F/service (3 heures)		
Musique amplifiée	A fleur de peau	2, rue de l'Ourcq. Paris 19	18 m ² 12 m ²	400 F à 900 F/mois/selon fréquence, horaires	Adhés. an. : 400 F/group e	Horaires : 10 heures à 3 heures, 7 jours sur 7
	Artistudio Dagorno	10, passage Dagorno. Paris 20	4 studios de 30 m ² à 80 m ²	W.E. : de 90 à 130 F/heure	Abon. 15 h./mois : 80 F à 120 F/h.	Horaires : 10 heures à 1 heure, 7 jours sur 7
	Atem 75	35, boulevard Voltaire. Paris 11	16 m ² 20 m ² 20 m ²	30 F/heure 50 F/heure 50 F/heure	Adhés. an. : 300 F	Horaires : 9 heures à 21 heures, 7 jours sur 7
	Centre d'animation de la Jonquière	88, rue de la Jonquière. Paris 17	20 m ² 30 m ² 30 m ²	50 F/heure	Adhés. an. : 70 F (- 18 ans) ou 90 F (+ 18 ans)	Horaires : 10 heures à 22 heures en semaine
	Luna Rossa	83, rue du Chevaleret. Paris 13	16 studios de 30 m ² à 60 m ²	55 à 70 F/h./P.M. 75 à 100 F/h./soir et w.e.		Horaires : 10 heures à 1 heure, 7 jours sur 7
	New York Studios	25, rue Pajol. Paris 18	35 m ² 45 m ²	55 à 100 F/heure	Forfait à partir de 12 heur.	Horaires : 10 heures à 2 heures

Sources : « L'officiel de la musique », entretiens, appels téléphoniques

ANNEXE 2

LES PERSONNES RENCONTRÉES

(Les comptes-rendus des entretiens font l'objet d'un document annexé)

THÉÂTRE

- | | |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1. Yann RICHARD | Administrateur de la compagnie théâtrale « L'ultime & Co » |
| 2. François RANCILLAC | Metteur en scène de la compagnie « Théâtre du Binôme » |
| 3. Hervé PETIT | Metteur en scène de la compagnie « La Traverse » |
| 4. Laurence FEVRIER | Metteur en scène de la compagnie « Chimène » |
| 5. Philippe SACHET | Administrateur de compagnies de théâtre |
| 6. Richard DEMARCY | Metteur en scène de la compagnie « Naïf théâtre » |
| 7. Fabrice MAIGROT | Metteur en scène de la compagnie « Spirulum Théâtre » |
| 8. Guillaume GILLIET et David RAYNAL | Metteurs en scène de la compagnie TDA |

DANSE

- | | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 9. Annick PEAUGER | Responsable du studio Blanca LI (entretien téléphonique) |
| 10. Pierre BARNIER | Administrateur de la compagnie de danse Carolyn CARLSON |
| 11. Christophe MARTIN | Conseiller artistique danse du théâtre de l'Etoile du Nord |
| 12. Bernard COLLIN | Administrateur de la compagnie de danse Fabrice DUGIED |
| 13. Hervé PERARD | Administrateur de compagnies de théâtre et de danse |
| 14. Michel VAQUIÉ | Danseur amateur et organisateur de festivals de danse |

MUSIQUE

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------|
| 15. George SCHNEIDER | Directeur Général de l'Ensemble Orchestral de Paris |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------|

16. Claude BURGUIÈRE	Administrateur de l'Orchestre Pasdeloup
17. Nicolas MOLLARD	Musicien amateur dans plusieurs formations de jazz-rock
18. Jean-Luc CARADEC	Délégué général de l'orchestre des Concerts Lamoureaux

DIRECTEURS D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS OU D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS

19. Michel SALA	Directeur Général du Centre National de la Danse à Pantin
20. Jean-Marie HORDÉ	Directeur Général du Théâtre de la Bastille
21. Alain CROMBEQUE	Directeur du Festival d'Automne

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

22. Hélène MILLERAND	Chargée du suivi des compagnies de théâtre et des demandes de subventions à la D.A.C.
23. Marie-Noëlle CAROFF	Chef du bureau de la musique et de l'art lyrique à la D.A.C.
24. Grégoire HAREL	Chef du bureau du théâtre, du cinéma et de la danse à la D.A.C.